



COMMUNE DE BUXIÈRES-SOÛS-LES-CÔTES

BUXIÈRES/BOXEROLLES/WOINVILLE

BULLETIN N° 56 du 12 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2014

Absentes excusées : Amandine FLOQUET (pouvoir à Odile BEIRENS) et Sophie BIANCHIN (pouvoir à Vincent PHILIPPE).

Programme des coupes de bois pour l'année 2015 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :

Parcelles n° 11, 12 et 25.

En outre le Conseil Municipal décide : la vente en bloc et sur pied des parcelles : **12 et 25** et la délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et éventuellement des houppiers dans les parcelles : **32, 33, 3 et 4.**

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le Conseil Municipal :

-décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants :

- POLIN Jean-Patrick, FRANÇOIS Elisée, MOUSSEAUX Alexandre,

- fixe : -le mode de partage par feu,
- le délai d'abattage au 15 avril 2015,
- le délai de vidange au 30 septembre 2015.

Echange de terrains : Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Pierre SIMONET de Savonnières (55300) qui propose d'échanger ses deux parcelles cadastrées :

- 585 ZB 120 lieudit « Morinvaux » d'une contenance de 35a 65ca,
- 585 ZB 121 lieudit « Morinvaux » d'une contenance de 70a 05ca,

contre les parcelles de la commune cadastrées :

- 092 A 21 et 24 lieudit « le Pinacre » d'une contenance de 83a 30ca,
- 092 A 24 lieudit « le Pinacre » d'une contenance de 6a 00ca.

Madame le Maire précise qu'un avis technique a été demandé à l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet échange dans les conditions ci-dessous :

- les frais de transaction seront supportés par Mr Pierre SIMONET,
- le notaire chargé d'établir les documents correspondants sera Maître Marie-Hélène GEORGE de Saint-Mihiel.

Demande de subvention pour l'élaboration du DU : Le Maire rappelle aux Conseillers l'obligation pour la commune de se doter d'un Document Unique d'évaluation des risques professionnels des agents communaux. Une aide financière peut être demandée auprès du Fonds National de Prévention, aussi le Conseil Municipal à l'unanimité, charge le Maire de faire la demande de subvention correspondante.

Réfection du pont sur le chemin communal dit de Loupmont : Le Maire présente l'analyse des offres de trois entreprises pour la réfection du pont situé sur le Chemin rural dit de Loupmont dont les appuis se sont effondrés :

- Entreprise VERDUN de Hadonville-lès-Lachaussée d'un montant de 18 553.50 € HT (pour une reconstruction complète)
- Entreprise TP2D de Jezainville d'un montant de 8 235.00 € HT

-Entreprise LES PAYSAGES DE LA WOEVRE de Lamarche-en-Woëvre d'un montant de 7810.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise Les Paysages de la Woëvre pour réaliser les travaux.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voici les orientations de travail pour 2015 que le conseil municipal a retenues. Celles-ci sont pour partie le résultat du travail des commissions et comités consultatifs. Ces orientations demandent encore d'être affinées pour être inscrites au prochain budget primitif. Elles donnent un cadre à l'action du conseil pour l'année 2015.

Aménagement : La commission Aménagement (commission municipale et comité consultatif) a relevé tous les problèmes d'entretien général et d'amélioration du cadre de vie qui se posaient dans les 3 villages au cours de quatre parcours qui se sont déroulés les 3 juin, 12 juin, 2 et 10 juillet. Ils ont fait l'objet d'une présentation lors du vin d'honneur du 14 juillet. Ils peuvent être consultés sur demande.

Les thématiques qui ont été identifiées ont fait l'objet d'une priorisation le 27 août 2014.

Il ressort 4 thématiques à traiter en priorité :

1-Voirie et espaces verts : entretien des espaces verts, fleurissement, entretien des aires touristiques en forêt, taille des arbres, nettoyage des caniveaux, réparation de trottoirs, caniveaux et de regards, viabilisation de parcelles constructibles. Il faut aussi noter que la compétence voirie est abandonnée par la communauté de communes et va donc être à nouveau supportée par la commune.

La question d'un agent d'entretien qualifié se pose avec l'installation d'un atelier et la recherche de mutualisation des matériels auprès d'autres communes ou de privés. Outre la réalisation des travaux d'entretien et de mise en valeur de la commune, sa présence permanente assurerait un lien avec les habitants et une forme de surveillance.

2-Aménagements d'espaces : ce sujet comporte l'étude de projets d'aménagements dans les 3 villages qui visent à améliorer le cadre de vie des habitants et à mettre en valeur les villages. Ceux-ci ont intérêt à être pensés en complémentarité. Dans un premier temps, la commission travaillera à bien définir les objectifs et l'esprit de ces aménagements en s'appuyant sur l'accompagnement technique du CAUE et de la paysagiste du Parc naturel régional de Lorraine pour mettre au point un avant-projet. Rappelons que ces deux compétences sont à notre disposition gratuitement. Ce premier travail sera présenté aux habitants pour recueillir leurs observations. Ensuite nous procéderons à la définition des projets, à l'estimation financière et à la programmation. C'est donc un travail qui s'échelonne dans le temps.

3-Bâtiments communaux : La mairie de Buxerulles abritait une salle communale qui a été fermée car elle ne répondait plus aux normes d'un Etablissement Recevant du Public. La question du devenir de ce bâtiment est à réfléchir posément en le repositionnant dans le contexte général de la commune.

Par ailleurs, la toiture de l'église est défectueuse. A cette occasion, le débat peut aussi être lancé sur le type de réfection et l'usage de ce bâtiment.

4-Logements communaux : un état des lieux a été établi (visite avec les adjoints et le CAUE). Velux défectueux, regard courette non étanchéifié, vieillissement des papiers, des peintures, des appareils de chauffage, etc..., problème d'humidité, consommation d'électricité élevée, entretien des toitures, joints des balcons vieillis et laissant infiltrer la pluie et une série de petites réparations montrent qu'il est temps de prévoir un budget d'entretien et d'intervention pour éviter la dépréciation et la vétusté accélérées des appartements.

Malgré une façade très bien restaurée, l'appartement situé à Buxières dans l'ancienne poste est inconfortable. L'espace intérieur est mal distribué pour un usage familial, les équipements sont obsolètes. Il est situé en prise directe avec la rue très passante. Une réflexion sera menée avec le concours du CAUE.

Chemins et fossés : Outre procéder à l'entretien des fossés et des bords de fossés, il convient de dresser un état général de l'entretien des fossés (curage, rôle assainissement, inventaire faunistique et floristique, cartographie, plan d'entretien). Cet inventaire avec préconisations pourra faire l'objet d'un stage d'étudiant.

Chemins ruraux : Il est également nécessaire de dresser un suivi de l'entretien des chemins avec cartographie, repérage des limites de propriété, nature de l'entretien à apporter et priorités. Ce travail pourrait aussi faire l'objet d'un stage d'élève géomètre par exemple.

PLU : lancement d'un appel d'offres en décembre.

Plan de zonage assainissement : lancement des demandes de devis en décembre.

Accueil documentation dans l'entrée de la mairie : le site internet qui devrait être mis en ligne en décembre, va faciliter l'accès à la documentation 24h sur 24. Il reste à penser aux personnes qui ne sont pas familières avec cette technique ou dotées de celle-ci. Aussi est-il proposé d'organiser la mise à disposition de tous documents dans le hall de la mairie et en accord avec les locataires.

Signalisation des activités dans la commune : Cette question sera retravaillée de façon à savoir ce que nous allons pouvoir faire à court terme pour répondre au besoin de se faire connaître des différentes activités. Ceci tout en respectant une esthétique de présentation en harmonie avec les règlements qui s'imposent dans le Parc naturel régional de Lorraine et avec l'identité à créer sur le territoire de la communauté de communes.

Etude d'un columbarium ou jardin du souvenir : Nous enregistrons plusieurs demandes sur ce sujet. Il faut prendre en compte cette nouvelle pratique et étudier cette question.

INFORMATIONS DIVERSES

IMPOTS DES PARTICULIERS : La direction générale des finances nous informe que les usagers de la Codecom Côtes de Meuse-Woëvre auront à partir du 1^{er} janvier 2015 un interlocuteur unique : le Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Commercy. A compter de cette date le recouvrement de l'impôt des particuliers ne se fera plus à la trésorerie de Vigneulles mais à Commercy.

RECHERCHE DE STAGIAIRES : Les habitants sont invités à faire savoir auprès de leurs proches que la mairie recherche 2 stagiaires (*cf.* débat d'orientation budgétaire ci-dessus) ; les profils de stage vont être rapidement définis. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie pour en avoir connaissance. Ils seront aussi prochainement mis en ligne sur le site de la commune et affichés.

Odile BEIRENS